|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA – F - 2 |
| Numéro de poste Sysper: | 4345 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Chantal Marjinissen  3 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité INTPA.F.2 — Environnement, ressources naturelles durables - propose un poste d’expert national détaché sous la responsabilité du chef d’unité.

L’Union européenne entre dans une période critique : une nouvelle Commission ; un nouveau Parlement européen ; l’entrée en vigueur d’une nouvelle législation européenne relative aux forêts, au climat et à la biodiversité, et les prochaines années seront essentielles pour continuer à promouvoir sa vision et son ambition en matière de forêts au niveau international. Une attention particulière sera accordée au développement d’une offre de financement innovante qui combine des financements publics, privés et internationaux en matière de climat et de biodiversité.

L’unité INTPA.F.2 a pour mandat d’aider les pays en développement à relever les défis liés à l’environnement, aux forêts (biodiversité, changement climatique et gestion et utilisation durables), à l’eau et à la transition vers une économie verte.

À cette fin, l’unité INTPA.F.2 développe trois grands domaines de travail : le développement des politiques ; l’appui thématique et méthodologique aux délégations et aux partenaires de l’UE ; la programmation et la mise en œuvre. Cela inclut également la mise en réseau, la collaboration, le dialogue politique et l’échange d’expériences et d’informations.

L’unité INTPA.F.2 promeut la conception et la mise en œuvre de la dimension extérieure du Pacte vert pour l’Europe. Afin d’améliorer l’impact de son soutien aux forêts et de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Pacte vert, l’unité INTPA.F.2 propose d’élaborer et de mettre en œuvre des partenariats forestiers de l’UE avec des pays ou régions partenaires dans le cadre d’une approche «Team Europe». Cette nouvelle approche globale et intégrée permettra de concrétiser les engagements de l’UE, notamment en matière de climat et de biodiversité, tout en permettant aux partenaires d’atteindre leurs objectifs de développement socio-économique grâce à la transition vers une économie plus verte.

Les partenariats forestiers constitueront le cadre général pour la mise en œuvre du cadre de la politique forestière de l’UE sous la responsabilité de l’unité INTPA.F.2, notamment le plan d’action (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux), la communication COM/2019/352 «Renforcer l’action de l’UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète» (communication sur la déforestation) et la future «stratégie de l’UE pour les forêts» en vue de promouvoir les investissements du secteur privé et les chaînes de valeur forestières durables. L’unité INTPA.F.2 contribuera également à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays partenaires, notamment en soutenant les mécanismes REDD + et les programmes agricoles «zéro déforestation», ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes sur la biodiversité.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sous la responsabilité du chef d’unité et sous la supervision directe du chef de secteur forestier, le candidat retenu soutiendra les travaux de la DG INTPA dans le domaine de la gestion durable des forêts, en mettant particulièrement l’accent sur la mise en œuvre des instruments de la politique forestière de l’UE (APV, partenariats forestiers) et des mécanismes de financement innovants pour les forêts.

Dans ce contexte, le candidat retenu sera chargé des tâches suivantes :

1. en collaboration avec les délégations de l’UE, les unités géographiques de la DG INTPA et les États membres, faire office de point focal de l’UE pour les négociations, le développement et la mise en œuvre dans certains pays des partenariats forestiers de l’UE et des partenariats volontaires FLEGT;

2. contribuer à l’élaboration de la stratégie d’investissement et de financement de l’UE visant à soutenir le financement durable des forêts dans les pays partenaires. Il s’agit notamment de recenser et de mettre en œuvre des instruments de financement innovants tels que le paiement pour les services écosystémiques, REDD +, les certificats de biodiversité, les crédits carbone, l’échange de créances par nature, les obligations vertes ainsi que les garanties, les financements mixtes ou les réformes de la politique budgétaire;

3. coordonner les travaux avec les États membres et assurer la liaison avec les autres services de la Commission, le Conseil et le Parlement européen pour mettre en œuvre le plan d’action FLEGT;

4. fournir des conseils sur l’aide au développement pour soutenir la mise en œuvre du plan d’action FLEGT;

5. soutenir les processus multipartites et assurer une communication efficace sur le plan d’action FLEGT avec les parties prenantes de l’UE ainsi que dans les pays en développement partenaires;

6. contribuer aux travaux d’analyse et à la réflexion stratégique sur un certain nombre de sujets thématiques liés au FLEGT et au règlement de l’UE sur la déforestation, notamment en soutenant le respect des règles (devoir de diligence, étalonnage des performances);

7. soutenir l’intégration du changement climatique dans l’ensemble du portefeuille forestier, conformément à l’obligation financière de l’IVCDCI (2021-2027) de 30 % d’actions ayant trait au climat;

8. mener des missions de soutien dans les pays partenaires afin de fournir un soutien stratégique et technique dans le domaine de l’économie verte/circulaire, de l’environnement et de l’écologisation des politiques, des programmes et des investissements en matière de développement;

9. fournir un soutien technique aux collègues de la DG INTPA et des délégations de l’UE dans le domaine de la gestion durable des forêts, et éventuellement sur des questions environnementales plus larges ;

10. nouer et promouvoir des relations sectorielles et thématiques au sein de la Commission et d’autres institutions de l’UE, des États membres et d’autres parties prenantes.

L’expert national détaché exécutera également toutes les autres tâches pertinentes assignées par le chef d’unité et pourrait être appelé à participer à d’autres domaines de travail tels que la sylviculture et les politiques agricoles dans le cadre d’une approche fondée sur les terres et, plus généralement, à contribuer à la dimension environnementale des travaux de la DG INTPA.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) :

Master ou diplôme équivalent de préférence dans le domaine de l’environnement ou de la sylviculture, du droit, de l’agroéconomie ou similaire

Expérience professionnelle

Au moins 5 ans d’expérience professionnelle à temps plein attestée dans des domaines pertinents pour la gestion durable des forêts : en particulier dans la conception de stratégies/politiques sectorielles et/ou de projets/programmes.

Une expérience dans le domaine des mécanismes de financement durable pour les forêts serait appréciée (mixage, fonds fiduciaire, paiement pour les services écosystémiques).

Expérience dans l’analyse et le développement de chaînes de valeur sectorielles, y compris la participation du secteur privé.

Une expérience sur le terrain en Afrique et/ou en Amérique du Sud est considérée comme un atout.

Une expérience des conventions internationales sur la biodiversité, le climat et les forêts sera un atout. Une connaissance des politiques de développement de l’UE et de la stratégie en faveur de la biodiversité et des forêts serait appréciée.

L’END devra être en mesure de gérer des dossiers complexes et être doté d’un sens aigu de l’initiative et de la capacité de travailler dans un environnement pluridisciplinaire. La capacité avérée d’analyser, de synthétiser les rapports et de rédiger des recommandations constituerait un atout. Les compétences/l’expérience en matière de négociations constitueraient un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellentes aptitudes à l’écriture et à la communication orale en anglais et/ou en français. L’espagnol serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)